

## Questions orales :

Conseil Municipal du 20 juin 2014

### Question posée par Monsieur Mesnildrey :

Le 19 juillet 2013, l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité, une proposition de loi émanant du Sénat instaurant le 27 mai comme Journée nationale de la Résistance. Cette journée, dont la date a été choisie en référence à la première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR) le 27 mai 1943, fournit l'occasion d'une réflexion sur les valeurs de la Résistance et celles portées par le programme du CNR, telles le courage, la défense de la République, le souci constant de la justice, de la solidarité, de la tolérance et du respect d'autrui.

Les collectivités territoriales sont invitées à s'associer à cette commémoration.

À Bernay, les manifestations se sont réduites cette année à un débat autour de deux courts métrages, certes passionnants, organisé par l'ANACR et la librairie « le rouge et le noir », dans les locaux de la MJC.

Pourrait-on imaginer que l'an prochain, ces manifestations prennent un tour plus important, avec une commémoration au monument aux morts, une exposition des faits de résistance locaux, etc...

La municipalité pourrait-elle réfléchir également à l'apposition de panneaux évoquant le sacrifice de Bernard Gombert, Paul Dérout, etc... dans les rues portant le nom de ces héros de la résistance ?

### **Réponse de Monsieur le Maire**

Sur la base d'une proposition de loi déposée au Sénat, une journée nationale de la Résistance a en effet été instituée le 27 mai, jour anniversaire de la création du Conseil National de Résistance (présidé par Jean Moulin et regroupant l'ensemble des mouvements de résistance, partis politiques et syndicats en lutte contre l'occupant nazi).

La loi vise uniquement « les établissements d'enseignement du second degré (...) invités à organiser des actions éducatives visant à assurer la transmission des valeurs de la Résistance (...) ». Elle ne concerne donc pas les communes.

Il est utile de rappeler que la commémoration de l'appel du 18 juin lancé par le général de Gaulle vient déjà reconnaître l'importance de la Résistance dans l'issue victorieuse de la Seconde Guerre Mondiale.

Je suis comme vous le savez, très attaché au devoir de mémoire et à ce titre tout disposé à examiner avec les Associations d'Anciens Combattants la possibilité de donner à l'avenir une plus grande importance à cette journée.

Par ailleurs et afin d'honorer la mémoire de nos résistants Bernayens, je propose que les plaques de rues et place « Bernard Gombert, Paul Dérout, Gaston Folloppe, Gabriel Vallée, Guy Pépin, Kléber Mercier, Louis Gillain, et Maurice Lemoing » mentionnent explicitement leur appartenance à la Résistance, comme cela est déjà le cas pour Robert Masson.

### **Question posée par Monsieur DIDTSCH**

Comme vous le savez, le territoire de la ville de Bernay est traversé depuis de nombreuses années par des convois de transports de déchets nucléaires, quelques fois par voie ferrée mais aussi par voie routière.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril, je vous ai demandé quelles étaient les mesures mises en place pour assurer la sécurité de nos concitoyens ? Est ce que nous avons des informations de la préfecture sur les mesures à prendre ? Et êtes vous, vous même informé sur les dispositions à prendre en cas d'accident ? Vous m 'aviez répondu n'avoir aucune information de la part des services de l'Etat sur ce sujet, et que vous alliez interroger officiellement par courrier le préfet pour savoir ce qui est prévu dans ce genre de situation pour pouvoir m'apporter une réponse aussi précise que possible.

Presque 2 mois après cette question du 30 avril, pouvez vous m'apporter une réponse ?

### **Réponse de Monsieur le Maire**

La Direction de la prévention et de la sécurité civile de la Préfecture de l'Eure a été interrogée à ce sujet.

Il en ressort que même si le transport de matières nucléaires n'est pas formellement visé dans le plan départemental « transport de matières dangereuses », approuvé par arrêté préfectoral du 30 janvier 2003, il n'en demeure pas moins que les dispositions qu'il prévoit en termes d'alerte et de secours, viendraient à s'appliquer en cas d'accident sur la voie ferrée ou sur la route.

L'alerte déclenchée par Monsieur le Préfet serait adressée au Maire et aux services de secours locaux avec intervention des cellules opérationnelles spécialisées pour intervenir pour ce type d'aléa.

L'alerte serait répercutée auprès de la population par le déclenchement des sirènes, au moyen d'un signal modulé émis 3 fois pendant une durée d'une minute, ces signaux étant séparés par un intervalle de 5 secondes.

Ces signaux indiqueraient à la population qu'elle devrait alors se confiner :

1/ Rester à l'intérieur d'un bâtiment, d'une habitation, portes et fenêtres fermées, ventilation / climatisation arrêtées, bouches d'aération obturées.

2/ Se porter à l'écoute de la radio FRANCE BLEU Haute-Normandie sur la fréquence 100.1 FM. Des messages d'information sur la nature du sinistre, son évolution et les consignes de sécurité à appliquer, seraient diffusés par la Préfecture.

L'information pourrait être relayée par tous moyens à la disposition des autorités : véhicules équipés de hauts-parleurs, par exemple.

Ces dispositions vont appelées à être améliorées. C'est l'objectif du projet de Système d'Information d'Alerte des Populations (S.I.A.P.) que j'ai évoqué au Conseil Municipal du 30 avril 2014, au cours duquel a été approuvée la passation d'une convention avec l'Etat pour le raccordement des sirènes des quartiers du Stade et du Bourg-Le-Comte à ce système.

Ainsi, au terme du raccordement de toutes les sirènes du département, le S.I.A.P. sera opérationnel et permettra d'améliorer l'alerte par la diffusion de SMS aux habitants par les opérateurs de téléphonie mobile.